

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2008-357 du 16 avril 2008 pris pour l'application de l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement et fixant les prescriptions relatives au Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (rectificatif)

NOR : DEVE0760018F

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 avril 2008, édition électronique, texte n° 1, et édition papier, page 6436, à l'annexe :

Au lieu de :

PÉRIODE ACTIVITÉ	TRÈS COURTE DURÉE DE VIE < 100 jours	COURTE DURÉE DE VIE < ou = 31 ans	LONGUE DURÉE DE VIE > 31 ans
Très faible activité.	Gestion par décroissance radioactive.	Stockage dédié en surface. Filières de recyclage.	
Faible activité.		Stockage de surface (centre de stockage de l'Aube) sauf certains déchets tritiés et certaines sources scellées.	Stockage dédié en subsurface à l'étude.
Moyenne activité.			Filières à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs.
Haute activité.		Filières à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs.	

Lire :

ACTIVITÉ	PÉRIODE	TRÈS COURTE DURÉE DE VIE < 100 jours	COURTE DURÉE DE VIE ≤ 31 ans	LONGUE DURÉE DE VIE > 31 ans
Très faible activité	Gestion par décroissance radioactive	Stockage dédié en surface Filières de recyclage		
Faible activité		Stockage de surface (centre de stockage de l'Aube) sauf certains déchets tritiés et certaines sources scellées	Stockage dédié en subsurface à l'étude	
Moyenne activité			Filières à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs	
Haute activité		Filières à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs		